

CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2025

CONVENTION TRIPARTITE

Autorisation du Maire à signer la convention tripartite avec le Président de l'association et le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine pour pouvoir lancer la collecte de fonds concernant les travaux de rénovation de l'église.

RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la campagne de recensement de la population à réaliser en 2026, il convient de recruter un agent recenseur.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité charge le Maire de recruter un vacataire pour les opérations de recensement de la commune de La Coulonche en 2026 auquel sera versé la dotation forfaitaire allouée par l'Insee.

STATUTS SMICO

M le Maire explique aux conseillers qu'en tant qu'adhérente, la commune doit émettre un avis concernant les entrées et sorties de communes du syndicat, sinon cela entraîne un avis défavorable à la préfecture. Il énonce les communes se retirant du syndicat (en annexe)

Délibéré à l'unanimité.